



GUIDE DE ROUTE



DIMANCHE 4 JUILLET 2021

PRIX DE LA VILLE DE MORTEAU
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

SOMMAIRE

Officiels et engagements	3
Règlementation	4-5
Lieux pratiques	6
Mesures Sanitaires	7
Récompenses / Dotations	8
Liste des N Femmes engagées	9
Carte et profil du parcours	10-11
Itinéraire-horaire	12
Contacts	13
Partenaires	14

GUIDE DE ROUTE

Coupe de France Femmes 2021 – dimanche 4 juillet 2021 |
Prix de la Ville de Morteau Bourgogne-Franche-Comté

ORGANISATEURS

MEMBRES

Le Comité d'Organisation du Prix de la ville de Morteau - Bourgogne-Franche-Comté (2ème manche de Coupe de France Femmes) est constitué par les membres suivants :

Président	Fabien VARDANEGA
Vice-Président	Jade VARDANEGA
Vice-président	Jean-François DUCROT
Secrétaire général	Valérie PERRENOUD
Trésorier	Robert BOISSENIN

OFFICIELS

CORPS ARBITRAL

Présidente du jury	REGNET Marie Christine 06.88.98.32.37
Commissaire 1	RUTLER Céline
Commissaire 2	FONTENEAU Cedric
Juge à l'arrivée	FLACELIERE Christophe
Commissaire moto 1	BERNARD Julien
Commissaire moto 2	BERTHET Eric

ENGAGEMENTS

PROCEDURE

Les engagements aux Coupes de France Femmes peuvent être effectués par les comités régionaux, les comités départementaux, les clubs et les groupes sportifs enregistrés auprès de la FFC et de l'UCI tels que les Equipes Féminines UCI à partir de J-30 du début de l'épreuve.

La clôture des engagements est fixée au :

Judi 1^{er} juillet 2021 à 20h00

Les modifications de la liste des engagés (Titulaires, remplaçantes et encadrement) pourront donc intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve.

Aucun engagement ne sera accepté après cette date.

Les engagements sont à effectuer sur la plateforme FFC Cicle-web à partir du site internet de la Fédération.

LISTE DES CATÉGORIES*

COUPE DE FRANCE FEMMES	
1ère Catégorie	3ème Catégorie
2ème Catégorie	Junior

* selon la situation sanitaire, le Ministère des sports peut faire évoluer cette liste des catégories pouvant participer.

RÈGLEMENTATION

RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE

Les épreuves se dérouleront selon les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Ils sont consultables sur le site Internet de la FFC :

- [Titre 2-Epreuves sur route](#)
- [Reglement-CPF-Femmes-2021](#)

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve Prix de la ville de Morteau est organisée par le vélo club Morteau Montbenoît sous les règlements de la Fédération Française de cyclisme.

Elle se disputera le Dimanche 4 juillet 2021 à Morteau (25).

ARTICLE 2. TYPE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est inscrite au calendrier National Femmes et est classée en catégorie « Coupe de France », 3.66.

Cette épreuve est la 2^{ème} manche de la Coupe de France Femmes 2021.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Nature des participantes (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} cat. et juniors) admises par ordre de prioritaire :

- ▶ Équipes labélisées « National 2 Femmes »
- ▶ Sélections régionales
- ▶ Sélections départementales
- ▶ Clubs
- ▶ Individuelles (françaises et étrangères, hors équipes UCI)

Pour les équipes labélisées « National Femmes » en début de saison, il conviendra de respecter l'article 4.1 du règlement FFC de la Coupe de France.

ARTICLE 4. PERMANENCE

Une permanence de départ se tiendra le samedi 3 juillet 2021 de 16h00 et 18h00 et le dimanche de 7h à 8h au gymnase distric (gymnase du Lycée) rue Aristide Grappe à Morteau.

La vérification des licences se fera à la permanence.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant le règlement de la FFC, en présence du Collège des arbitres, est fixée le samedi 3 juillet 2021 à 18h15 au même endroit.

La signature de la feuille de départ se fera à partir de 7h45 au podium protocolaire.

ARTICLE 5. RADIO – TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.550.

ARTICLE 6. ENCADREMENT ET DEPANNAGE

L'encadrement sportif de chaque équipe devra être assuré par un directeur sportif titulaire, au minimum, d'un BF3 Route ou Entraîneur Club Expert.

En l'absence des diplômés ci-dessus, la position de l'équipe concernée, pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée en application des dispositions de l'article 10 du règlement de la Coupe de France.

Chaque épreuve en ligne se déroulant par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipiers est

autorisé. L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

En accord avec le règlement de la CF 2021, l'ordre des voitures sera défini comme suit :

Deux voitures, de la société DI@LOG, couvriront

Pour la 1 ^{ère} épreuve de la Coupe de France	1 ^{er} tirage au sort	2 ^{ème} tirage au sort	3 ^{ème} tirage au sort	4 ^{ème} tirage au sort
Équipes présentes à la réunion	Oui	Oui	Non	Non
Équipes qui répondent aux dispositions de l'article 9	Oui	Non	Oui	Non

l'épreuve.

ARTICLE 7. INCIDENTS DANS LES DERNIERS KILOMETRES

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres ne sont pas applicables à l'épreuve.

ARTICLE 8. MODALITES DE RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement s'effectuera à compter du km 20 (après la sortie de la commune du Luhier), jusqu'au km 66 (courte ascension avant la traversée de la commune de Montflovion). Ce point pourra être modifié à la convenance du Jury des commissaires, en accord avec l'organisation.

ARTICLE 9. DELAIS D'ARRIVEE

Toute compétitrice pointée à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 10. CLASSEMENTS

Prix de la ville de Morteau – Trophée ADREA Mutuelle, groupe AESIO :

Les classements suivants seront établis sur la base de la photo-finish :

- ▶ Classement Scratch de l'épreuve,
- ▶ Classement Junior (17 / 18 ans) de l'épreuve,
- ▶ Classement « Grimpeur » de l'épreuve :

Au km 38,900 / 66,400 / 75,200

Pour chaque classement grimpeur, il est attribué les points suivants : **4 – 2 – 1 points** aux 3 premières compétitrices classées au sommet.

En cas d'égalité, le dernier classement sera prépondérant. Conformément à l'article 8 de la Coupe de France Femmes 2021, ce classement annexe rapportera **5 points supplémentaires** au classement scratch de l'épreuve pour la coureuse qui le remportera.

- ▶ Classement par équipe de l'épreuve,
- ▶ Classement Général par équipe provisoire N2 F.,

ARTICLE 11. PRIX DE L'ÉPREUVE

Les prix suivants sont attribués :

PRIX COURSE : 750.00 €			
Classement individuel			
1 ^{ère}	150 €	11 ^{ème}	14 €
2 ^{ème}	112 €	12 ^{ème}	11 €
3 ^{ème}	90 €	13 ^{ème}	11 €
4 ^{ème}	75 €	14 ^{ème}	11 €
5 ^{ème}	59 €	15 ^{ème}	9 €
6 ^{ème}	52 €	16 ^{ème}	9 €
7 ^{ème}	41 €	17 ^{ème}	9 €
8 ^{ème}	34 €	18 ^{ème}	9 €
9 ^{ème}	23 €	19 ^{ème}	8 €
10 ^{ème}	15 €	20 ^{ème}	8 €

PRIX COURSE : 300.00 €

Classement « grimpeur »

1 ^{ère}	120 €	4 ^{ème}	40 €
2 ^{ème}	70 €	5 ^{ème}	20 €
3 ^{ème}	50 €		

Le total général des prix distribués à l'occasion de cette épreuve est de 1.050 euros.

ARTICLE 12. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage a lieu au gymnase districale rue Aristide Grappe à Morteau.

ARTICLE 13. PROTOCOLE

Les compétitrices suivantes doivent se présenter au protocole :

- ▶ Les trois premières du classement « scratch » de l'épreuve,
- ▶ La première du classement « Junior »,
- ▶ La première du classement « Meilleur grimpeur »,
- ▶ La première équipe du classement général par équipe provisoire « National 2 Femmes »

ARTICLE 14. INFORMATIQUE

La prestation de chronométrage, photo-finish et classements sera réalisée par la société ChronoConsult : contact@chronoconsult.fr / 04 56 59 00 74.

ARTICLE 15. SECURITE

L'épreuve se déroulera sous le régime de circulation « d'usage exclusif temporaire de la chaussée », validée par la Préfecture du Doubs.

ARTICLE 16. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (coureuses, directeurs sportifs, accompagnateurs) l'engagement pris dans le cadre de l'éco-responsabilité.

Il en va de la responsabilité de chacun dans ses attitudes avant, pendant et après l'épreuve, afin de veiller à ne pas jeter des papiers, emballages ou tout autre détritrus en dehors des emplacements prévus à cet effet.

ARTICLE 17. PENALITES

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.



LIEUX PRATIQUES

PERMANENCE / RETRAIT DOSSARDS

Date / Horaire	Samedi 3 juillet de 16h00 à 18h00
	Dimanche 4 juillet de 7h00 à 8h00
Lieu	Gymnase districale du Lycée Rue Aristide Grappe Morteau (25500)

REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

Date / Horaire	Samedi 3 juillet à 18h15
Lieu	Gymnase districale du Lycée Rue Aristide Grappe Morteau (25500)

SIGNATURE

Horaire	Dimanche 4 juillet A partir de 7h45
Lieu	Podium protocolaire

LOCAL ANTI-DOPAGE

Lieu	Gymnase districale du Lycée Rue Aristide Grappe Morteau (25500)
-------------	---

HEBERGEMENTS

OFFICE DE TOURISME

03 81 67 18 53
7 Place de la Halle
25500 Morteau

HOTELS A PROXIMITE

NOM	COORDONNEES
Hôtel Les Montagnards	25500 Morteau Tél : 03.81.67.08.86
Hôtel La Guimbarde	25500 Morteau Tél : 03.81.67.14.12
Espace Morteau	25500 Morteau Tél : 03.81.67.48.72
Hôtel restauration Les Cygnes	25130 Villers le Lac Tél : 03.81.68.01.20
Auberge de la Motte	25500 Les Combes Tél : 03.81.67.23.35
Hôtel restaurant Perce Neige	25210 Bonnetage Tél : 03.81.68.91.51
Hôtel du Commerce	25210 Le Russey Tél : 03.81.43.73.47
Hôtel des Voyageurs	25650 Gilley Tél : 03.81.43.73.47
Hôtel Le Sire de Joux	25650 Montbenoît Tél : 03.81.38.10.85

MESURES SANITAIRES

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER
ET PROTÉGER LES AUTRESPORT DU MASQUE OBLIGATOIRE
SUR L'ENSEMBLE DU SITE2 MÈTRES DE DISTANCE
AVEC LES COUREURSSELFIES
NON AUTORISÉSAUTOGRAPHES
NON AUTORISÉSUTILISER UNE SOLUTION
HYDRO-ALCOOLIQUERAPPEL DES CONSIGNES ÉMISES PAR LE
GOUVERNEMENT :

- ▶ Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydroalcoolique
- ▶ Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir
- ▶ Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- ▶ Éviter de se toucher le visage
- ▶ Respecter une distance d'au moins 2 mètres avec les autres
- ▶ Saluer sans se serrer la main et arrêter les embrassades
- ▶ Port du masque obligatoire

PRÉCONISATIONS COMPLÉMENTAIRES

- ▶ Disposer de solutions hydroalcooliques
- ▶ Ne pas serrer les mains, pas d'embrassade
- ▶ Ne pas jeter et donner de bidons ou autres
- ▶ Ne pas faire de selfies ou signer d'autographes
- ▶ Ne rien accepter de tierces personnes
- ▶ Éviter la manipulation du matériel par le public
- ▶ Port du masque obligatoire, à l'exception des athlètes en entraînement ou en course, soit 2 minutes avant le départ et 1 minute après l'arrivée
- ▶ Un représentant par équipe ou entité (réunion)
- ▶ Présentation des coureurs par équipe
- ▶ Pas de signature des coureurs au départ et confirmation par l'arbitre
- ▶ Retour des transpondeurs dans une enveloppe unique par équipe
- ▶ Zone de ravitaillement
 - Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de la zone
 - Port du masque obligatoire
 - Espacer les postes
 - Disposer une poubelle dans chaque poste
 - Un bidon est utilisé une seule fois par jour il n'est pas rempli avant d'avoir été lavé entièrement, y compris le bouchon.

NB : il est important de prendre en compte que les présentes mesures peuvent évoluer selon les décisions gouvernementales et l'évolution (positive ou négative) de la situation sanitaire.

A CHAQUE EPREUVE

Les **3 premières de l'épreuve** seront récompensées au cours de la cérémonie protocolaire.

L'organisateur récompensera chacune d'entre elle par un trophée ainsi qu'un bouquet de fleurs.

En outre, la **première « Junior »** (17/18 ans) et la **première équipe de l'épreuve** pourront être récompensés.

Les participantes se présenteront dans un délai de dix minutes maximums après leur arrivée.

CLASSEMENT GÉNÉRAL FINAL DE LA COUPE DE FRANCE

La Fédération Française de Cyclisme remettra un trophée aux trois premières équipes National 1 et aux trois premières équipes National 2 du classement général par équipe.

La remise se déroulera sur le podium à l'issue de la finale de la Coupe de France Femmes programmée le 26 septembre 2021.

GRILLE DES PRIX

CLASSEMENT GENERAL

Place	N1	N2
1^{ère} équipe	1 300 €	875 €
2^{ème} équipe	1 000 €	600 €
3^{ème} équipe	800 €	500 €
TOTAL	3 100 €	1 975 €

TOTAL DES PRIX

La Fédération Française de Cyclisme versera un **total des prix** de la Coupe de France Femmes de **5 075€**.



NATIONAL 2 ROUTE FEMMES



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME



C.S.M. PUTEAUX
CYCLISME



CHAMBÉRY
CYCLISME FORMATION



CO COURCOURONNES
CYCLISME FÉMININ



ENOSIS GARONNE -
ENTENTE MARMANDE
MERIGNAC



LADIES VENDÉE
PIVETEAU BOIS



LYON SPRINT
ÉVOLUTION



OCCITANE CYCLISME
FORMATION FÉMININ



SPRINTEUR CLUB
FÉMININ



TEAM ALIENOR
NOUVELLE-AQUITAINE



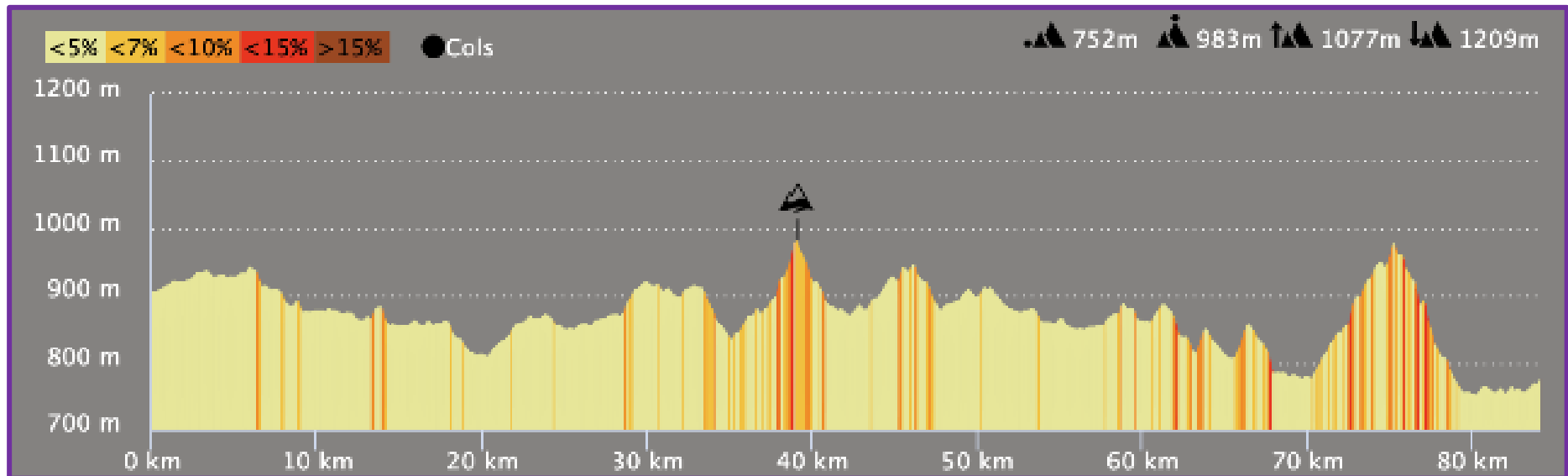
TEAM MACADAM'S
COWBOYS



VÉLO CLUB ISLOIS
TEAM STAMINA

L'organisateur est libre d'inviter toutes équipes féminines françaises ou étrangères, dont la participation est fonction du genre de l'épreuve.





KMS	A PARCOURIR	LIEU DE PASSAGE	ALTITUDE	ROUTES	31	33	35
0,000	84,200	DEPART FICTIF - Rue Aristide Grappe- Morteau	755	D437	08:45:00	08:45:00	08:45:00
0,000	84,200	DEPART REEL - Sortie Les Fins - Route de Maiche devant le stade	909	D437	09:00:00	09:00:00	09:00:00
2,500	81,700	Noël-Cerueux	933	D437	09:04:50	09:04:33	09:04:17
4,400	79,800	La Chenalotte	929	D437	09:08:31	09:08:00	09:07:33
4,400	79,800	Le Russey	874	D437	09:08:31	09:08:00	09:07:33
14,000	70,200	Bonnétage	860	D437	09:27:06	09:25:27	09:24:00
14,200	70,000	Prendre à gauche sur D41E	860	D437/D41E	09:27:29	09:25:49	09:24:21
14,800	69,400	Prendre à gauche sur D41	860	D41E/D41	09:28:39	09:26:55	09:25:22
19,800	64,400	Le Luhier	808	D41	09:38:19	09:36:00	09:33:57
25,000	59,200	Croisement direction Neuchatel	845	D41/D461	09:48:23	09:45:27	09:42:51
25,800	58,400	Croisement direction les Commènes	872	D461/NC	09:49:56	09:46:55	09:44:14
28,200	56,000	Les Commènes - Croisement direction Fournets Luisans	905	NC/NC	09:54:35	09:51:16	09:48:21
30,900	53,300	Fournets-Luisans - Prendre à droite sur D329A	905	NC/D329A	09:59:48	09:56:11	09:52:58
31,500	52,700	Fournets-Luisans - Prendre à gauche sur D311	905	D329A/D311	10:00:58	09:57:16	09:54:00
35,900	48,300	Prendre à gauche sur D131	860	D311/D131	10:09:29	10:05:16	10:01:33
38,900	45,300	Col du Tounet - Sommet - MG 1	965	D131	10:15:17	10:10:44	10:06:41
42,200	42,000	Gilley	875	D131	10:21:41	10:16:44	10:12:21
43,200	41,000	Prendre à droite sur D43	875	D131/D48	10:23:37	10:18:33	10:14:03
45,900	38,300	Chez la graine	930	D48	10:28:50	10:23:27	10:18:41
48,000	36,200	La Chaux - Rester sur D48	887	D48	10:32:54	10:27:16	10:22:17

KMS	A PARCOURIR	LIEU DE PASSAGE	ALTITUDE	ROUTES	31	33	35
55,100	29,100	Bugny	864	D48	10:46:39	10:40:11	10:34:27
56,300	27,900	Prendre à gauche sur D430	850	D48/D430	10:48:58	10:42:22	10:36:31
60,400	23,800	Prendre à gauche sur D251a	863	D430/D251a	10:56:54	10:49:49	10:43:33
63,000	21,200	Maison du Bois Lièvermont	838	D251a	11:01:56	10:54:33	10:48:00
63,200	21,000	Prendre à gauche sur D251	811	D251a/D251	11:02:19	10:54:55	10:48:21
65,400	18,800	Prendre a gauche sur D304	808	D251/D304	11:06:35	10:58:55	10:52:07
66,400	17,800	Montflovin - MG 2	861	D304	11:08:31	11:00:44	10:53:50
67,800	16,400	Montbenoit - Prendre à gauche sur D437	785	D304/D437	11:11:14	11:03:16	10:56:14
70,100	14,100	Ville du Pont - Prendre à droite C1	780	D437/C1	11:15:41	11:07:27	11:00:10
75,200	9,000	Sur le Mont - MG 3	981	NC	11:25:33	11:16:44	11:08:55
77,900	6,300	RP - Grand Combe Chateleu - 3ème sortie direction Morteau	823	NC	11:30:46	11:21:38	11:13:33
78,800	5,400	RP - Continuer tout droit	776	NC	11:32:31	11:23:16	11:15:05
79,400	4,800	Prendre a gauche sur D47	758	D47	11:33:41	11:24:22	11:16:07
80,400	3,800	Prendre à droite sur D437	753	D47/D437	11:35:37	11:26:11	11:17:50
83,100	1,100	Morteau - RP - Prendre la 1ère sortie	753	D437	11:40:50	11:31:05	11:22:27
83,350	0,850	RP - Prendre la 2ème sortie sur rue de la gare	754	D437/NC	11:41:19	11:31:33	11:22:53
83,500	0,700	RP - Prendre la 2ème sortie sur Grande rue	761	NC	11:41:37	11:31:49	11:23:09
83,800	0,400	Prendre à droite sur rue du collège	762	NC	11:42:12	11:32:22	11:23:39
83,900	0,300	Prendre à gauche sur rue Aristide Grappe	771	NC	11:42:23	11:32:33	11:23:50
84,2	0	ARRIVEE - Rue Aristide Grappe	755	NC	11:42:58	11:33:05	11:24:21

CONTACTS ORGANISATION

Adresse et coordonnées :

« VELO CLUB DE MORTEAU-MONTBENOIT »

7 Avenue de la Gare – 25500 MORTEAU

Tél : 03.81.67.60.95

E-mail : vcmorteaumontbenoit@orange.fr

Site Internet : <https://www.vcmm.fr>



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



PARTENAIRES OFFICIELS





COORDINATEUR CYCLISME FEMININ

Brendan GICQUELLO
b.gicquello@ffc.fr
+33.(0)1.81.88.09.53

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Laurent Fignon
78180 Montigny le Bretonneux
<http://www.ffc.fr>